



FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur de produit	Spartacote WB Epoxy Primer Part A
Autres moyens d'identification	Aucune.
Usage recommandé	Apprêt.
Restrictions d'utilisation	Aucuns connus.
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
NOM DE LA SOCIETE	LATICRETE International
Adresse	1 Laticrete Park, N Bethany, CT 06524
Téléphone	(203)-393-0010
Personne-ressource	Steve Fine
Site Web	www.laticrete.com
Numéro de téléphone d'urgence	Appeler ChemTel jour et nuit États-Unis/Canada – 1.800.255.3924 Mexique - 1.800.099.0731 À l'extérieur des États-Unis/Canada 1.813.248.0585

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
Dangers environnementaux	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 2
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 2

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Attention
Mention de danger	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseil de prudence	
Prévention	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Lavez vigoureusement après manipulation. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. Recueillir le produit répandu.
Stockage	Conserver à l'écart de matières incompatibles.

Élimination	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
Autres dangers	Non classé.
Renseignements supplémentaires	Sans objet.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Oxiranne, 2,2'-bis-,homopolymer		25085-99-8	45 - 55

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation	Sortir au grand air. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.
Contact avec la peau	Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Éruption. Effets irritants.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO2).
Agents extincteurs inappropriés	Eau. Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
--	--

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Déversement accidentel important : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.
	Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.
	Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.
Précautions relatives à l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Contacter les autorités locales en cas de déperditions dans les égouts ou le milieu aquatique. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Le responsable Environnement doit être avisé de tout déversement ou libération.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Les personnes allergiques aux époxy ne doivent pas travailler avec ce produit. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Assurer une ventilation efficace. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Conserver le récipient bien fermé. Stocker dans un endroit bien ventilé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle	Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.
Valeurs biologiques limites	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.
Directives au sujet de l'exposition	Aucune norme d'exposition n'est accordée.
Contrôles d'ingénierie appropriés	Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Assurer l'accès à une douche oculaire.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Protection du visage/des yeux	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
Protection de la peau	
Protection des mains	Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques.
Autre	Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques.
Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Dangers thermiques	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.
Considérations d'hygiène générale	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Blanchâtre.
Odeur	Sans odeur.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point de fusion et point de congélation	Sans objet.

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	100 °C (212 °F)
Point d'éclair	250.0 °C (482.0 °F)
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	17 mm Hg (20°C / 68°F)
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité	
Solubilité (eau)	Miscible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non déterminé.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	
Densité	1.08 g/cm ³ @ 20 °C (68 °F)
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Aucune polymérisation ne se produira.
Conditions à éviter	Chaleur excessive. Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Aux températures de dissociation thermique, du monoxyde et du dioxyde de carbone.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	N'est pas présumé avoir des effets nocifs en cas d'inhalation.
Contact avec la peau	Irritant pour la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact avec les yeux	Irritant pour les yeux.
Ingestion	Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Éruption. Effets irritants.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Peut causer des gênes en cas d'ingestion.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire	N'est pas un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucune propriété mutagène attendue.
Cancérogénicité	Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.
Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Données non disponibles.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Données non disponibles.
Danger par aspiration	Données non disponibles.
Effets chroniques	Un contact répété ou prolongé peut provoquer un séchage, un fendillement et une irritation.
Autres informations	On a noté aucun autre effet spécifique aigu ou chronique sur la santé.

12. Données écologiques

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Oxiranne, 2,2'-bis-,homopolymer (CAS 25085-99-8)		
Aquatique		
<i>Aiguë</i>		
Algues	IC50 Algues	11 mg/l, 72 heures
Crustacés	CE50 Daphnia	1.8 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50 Poisson	1 - 10 mg/l

Persistence et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.
Potentiel de bioaccumulation	Pas de données disponibles pour ce produit
Mobilité dans le sol	Non disponible.
Autres effets nocifs	On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les contenants selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
Règlements locaux d'élimination	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU	UN3082
Désignation officielle de transport de l'ONU	Matière dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (Oxiranne, 2,2'-bis-,homopolymer)
Classe de danger relative au transport	
Classe	9
Danger subsidiaire	-

Groupe d'emballage III
Dangers environnementaux D
Précautions spéciales pour l'utilisateur Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

IATA

UN number UN3082
UN proper shipping name Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Oxirane, 2,2'-bis-,homopolymer)
Transport hazard class(es)
Class 9
Subsidiary risk -
Label(s) 9
Packing group III
Environmental hazards Yes
ERG Code 9L
Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

IMDG

UN number UN3082
UN proper shipping name Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Oxirane, 2,2'-bis-,homopolymer)
Transport hazard class(es)
Class 9
Subsidiary risk -
Label(s) 9
Packing group III
Environmental hazards
Marine pollutant Yes
EmS F-A, S-F
Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Cette substance/ce mélange ne doit pas être transporté en vrac.

Informations générales La classification IATA n'est pas pertinente, la matière n'étant pas transportée par l'air.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Date de publication 12-Octobre-2015

Date de la révision -

Version n° 01

Références HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses
Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS)

Avis de non-responsabilité Les informations contenues dans cette FTSS proviennent de sources que nous considérons comme fiables, sans pouvoir toutefois le garantir. De plus, votre utilisation de ces informations n'est pas de notre ressort et peut dépasser nos connaissances. Ainsi, ces informations sont fournies sans responsabilité ni garantie, que ce soit de manière expresse ou sous-entendue.